

Une procédure entachée d'irrégularités aboutit à la pendaison de travailleurs bangladais

BULLETIN D'INFORMATION 110/02

Index AI : MDE 17/006/02

1er juillet 2002

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a exprimé ce jour (lundi 1er juillet 2002) sa consternation face à l'exécution par pendaison, le 30 juin 2002, de trois ressortissants bangladais qui avaient été condamnés à la peine capitale au terme d'un procès apparemment non conforme aux normes internationales d'équité. Mohammad Zahar Abdul Sattar, Anwar al Zamaan et Anwar Khan Mohammad, trois travailleurs migrants bangladais, avaient été reconnus coupables du viol et du meurtre d'une ressortissante sri-lankaise. Selon les informations recueillies, les trois hommes avaient été déclarés coupables sur la base d'«aveux» extorqués après plusieurs jours de mauvais traitements. De plus, il est possible qu'ils n'aient pas bénéficié d'une assistance judiciaire appropriée. Amnesty International a demandé qu'un moratoire sur les exécutions soit immédiatement instauré au Koweït, conformément aux recommandations émises par la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

«Il est indispensable qu'une enquête soit immédiatement menée sur la façon dont cette procédure s'est déroulée, afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Si ces investigations n'ont pas lieu, des doutes subsisteront quant au respect des normes d'équité dans le cadre de ce procès, a déclaré Amnesty International.

«Aucune étude scientifique n'a jamais apporté la preuve que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que la réclusion à perpétuité», a rappelé l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>